

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE3^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 19 avril 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.04.03/411

Modification du plan de financement
pour la réhabilitation et le renforcement
du réseau d'eaux usées
des quartiers du Raizet Abymes

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 19 avril, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 11 avril 2017.

| Présents : 28 | | |
|--|---------------------|-----------------------------------|
| Président | | |
| M. Eric | JALTON | |
| Vice-Présidents | | |
| M. Jacques | BANGOU | 1 ^{er} Vice-Président |
| M. Georges | DAUBIN | 2 ^{ème} Vice-Président |
| M. Rosan | RAUZDUEL | 3 ^{ème} Vice-Président |
| Mme Hélène | MOLIA-POLIFONTE | 4 ^{ème} Vice-Présidente |
| Mme Suzelle | SEVILLE | 5 ^{ème} Vice-Présidente |
| Mme Maguy | CELIGNY | 9 ^{ème} Vice-Présidente |
| M. Fred | EUSTACHE | 10 ^{ème} Vice-Président |
| Mme Claudine | CHALUS | 12 ^{ème} Vice-Présidente |
| Mme Renée-George | NABAJOTH-DELOUMEAUX | 14 ^{ème} Vice-Présidente |
| Conseillers Communautaires - Membres du Bureau | | |
| M. Fabert | MICHELY | |
| Mme Josiane | GATIBELZA | |
| Mme Alberta | ALBERI | |
| M. Justin | DESSOUT | |
| Mme Francesca | FAITHFUL | |
| Autres Conseillers Communautaires | | |
| Mme Maryse | ALIDOR-DAHOMAS | |
| Mme Lise Claude | AZEDE | |
| M. Jean-Luc | CELIGNY | |
| M. Audry | CORNANO | |
| Mme Lydia | FANHAN-LAURIETTE | |
| Mme Juliana | FENGAROL | |
| M. José | GUIOLET | |
| Mme Célia | HATCHI-MIMIETTE | |
| M. Jocelyn | LEREMON | |
| M. Alix | NABAJOTH | |
| M. Jean-Charles | SAGET | |
| Mme Nadiah | SURVILLE-PERAFIDE | |
| Mme Ketty | WALPO | |

COURRIER ARRIVÉ LE

25 AVR. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Excusés représentés : 5Vice-Président:Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)

Procuration à Mme Suzelle SEVILLE

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)

Procuration à Mme Alberta ALBERI

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Corinne PETRO

Procuration à Mme Claudine CHALUS

Autres Conseillers Communautaires:

M. Harry DURIMEL

Procuration à M. Jean-Charles SAGET

M. Denis BERNADOTTE

Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

Excusés non représentés : 3Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Lyliane PIQUION

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange LEBLANC - Mme Nadège THÉOPHILE

Absents : 14Vice-Présidents :Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Max CELIGNY - M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

M. Georges BERGINA - Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

M. Chazy CIRANY - M. Maurice LORQUIN

M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2015.10.06/201 du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2015, approuvant le projet technique pour la réhabilitation et le renforcement du réseau d'eaux usées des quartiers du Raizet;
- VU la délibération n°2016.04.04/281 du Conseil Communautaire du 11 avril 2016, portant vote du Budget primitif Assainissement - Exercice 2016;
- VU la délibération n°2016.07.08/312 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2016, approuvant la modification du plan de financement de l'opération pour la réhabilitation et le renforcement du réseau d'eaux usées des quartiers du Raizet;
- VU la délibération n°2016.11.10/336 du Conseil Communautaire en date du 3 novembre 2016, portant modification du plan de financement de l'opération pour la réhabilitation et le renforcement du réseau d'eaux usées des quartiers du Raizet;
- VU la délibération n°2017.04.03/406 du Conseil Communautaire du 19 avril 2017 portant vote du Budget primitif Assainissement – Exercice 2017;

Considérant le rapport du Président;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1– De modifier l'article 2 de la délibération n°2016.11.10/336 du Conseil Communautaire en date du 3 novembre 2016, afin de prendre en compte l'application de la forfaitisation des recettes générées par l'opération « *Réhabilitation et le renforcement du réseau d'eaux usées des quartiers du Raizet* », en adoptant le nouveau plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

| Financeurs | Taux % | Montant (euro) |
|---|--|-------------------------|
| FEDER | 65,00% | 577 128,00 €HT |
| Etat (BOP 123-CPER) | 20,00% | 177 578,00 €HT |
| CAP Excellence | 15,00% | 133 184,00 € HT |
| Total FEDER éligible (Abattement 25%) | | 887 890,00 €HT |
| CAP Excellence | <i>Recettes générées par l'opération (forfait)</i> | 295 963,00 €HT |
| Total de l'opération | 100,00% | 1 183 853,00 €HT |

ARTICLE 2- D'autoriser le Président à solliciter le cofinancement de l'Europe et de l'Etat.

ARTICLE 3- Que l'article 1 de la délibération n°2016.07.08/312 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2016 et l'article 1 de la délibération n°2016.11.10/336 du Conseil Communautaire réuni le 3 novembre 2016, approuvant le projet technique de l'opération, demeurent sans changement.

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 25 AVR. 2017

Le Président



Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 25 AVR. 2017

